

# Avis public

Régie de l'énergie

## **DEMANDE RELATIVE AUX OPTIONS D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE**

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le **Distributeur**) afin de faire approuver certaines modifications aux options d'électricité interruptible et aux dispositions tarifaires applicables (dossier R-3891-2014). La demande du Distributeur ainsi que les documents afférents sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) et à son Centre de documentation au 800, rue du Square-Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55, à Montréal.

### **LES DEMANDES D'INTERVENTION**

Conformément à la décision D-2014-090, toute personne désirant participer à l'audience publique doit être reconnue comme intervenant. Toute demande d'intervention et, le cas échéant, le budget de participation demandé doivent être transmis à la Régie et au Distributeur au plus tard le **6 juin 2014 à 12 h** et doivent contenir les informations exigées au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**), dont le texte est accessible sur le site Internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Tel que prévu à l'article 10 du Règlement, toute personne qui ne désire pas participer activement au dossier peut déposer, auprès de la Régie, des observations écrites au plus tard le **9 juillet 2014 à 12 h**.

Pour toute information supplémentaire, il est possible de communiquer avec la Régie, par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 